Trente-huitième année. — N° 172. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 25 Juillet 1879.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
24 Juillet 1879.

CONGRÈS OU DISSOLUTION.

On dit que si l'article 7 de la loi Ferry n'est pas voté, il n'y aura qu'un seul moyen de resoudre le conflit : réunir le congrès souverain.

Si, en effet, le Sénat renvoie à la Chambre la loi, après en avoir ôté l'article 7, la Chambre renverra au Sénat cette même loi, après y avoir remis le même article 7.

Dans une circonstance semblable, compter sur la modération de la Chambre serait superflu. Les représentants de l'école révolutionnaire poursuivront énergiquement leur but ; aucune considération n'aura prise sur eux.

Le Parlement peut-il rester indéfiniment à l'état de crise ?

Il faut tout prévoir.

La Chambre peut refuser de continuer la discussion du budget.

Elle a déjà usé de ce moyen.

Si elle recommençait !

Les opportunistes, dit-on, ou du moins une certaine partie d'entr'eux, croient à la possibilité du congrès.

La réunion du congrès serait votée par la Chambre, c'est certain. Serait-elle accordée par le Sénat ?

Cette solution dépend du groupe Jules Simon.

Si le congrès a lieu, la loi Ferry passe à la majorité de 507 voix environ contre 314, le centre gauche étant compté dans la minorité ?

Mais le Sénat votera-t-il la réunion du congrès ?

Chez les opportunistes, on suppose que oui, et voilà comment on explique la possibilité de ce vote :

M. Jules Simon et ses amis, après avoir repoussé l'article 7, consentiraient néanmoins à la réunion du congrès dont la majorité est acquise audit article.

Leur conscience admettrait cette distinction : nous ne votons pas, nous permettons le vote, et cela dans un esprit de conciliation...

Nous allons au congrès, nous votons contre l'article, sachant que l'article passera tout de même ; nos principes sont saufs et la farce est jouée...

Une pareille hypocrisie est bien dans les traditions des eunuques politiques dont se compose le centre gauche.

Mais, d'autre part, il n'y a rien de terrible comme le poltron qui se révolte ; et ces mêmes eunuques peuvent être saisis d'une belle rage de résistance.

Et alors, voici la carrière ouverte à bien des éventualités.

La première conséquence de cette résistance serait la dissolution de la Chambre des députés.

Pour cela, il faut que M. Grévy se mette du côté du Sénat et qu'à la place du ministère Ferry-Waddington, il prenne un ministère Jules Simon.

Alors, qui oserait prédire ce que seraient les élections ?

Et la République, dont la solidité est chantée sur tous les tons, ne chancellerait-elle point dans cette nouvelle épreuve ?

Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas qu'il y ait d'autre moyen de sortie de la situation qui se prépare :

Congrès ou dissolution.

Bulletin politique.

Les odieuses révocations dont plusieurs membres du conseil d'Etat viennent d'être les victimes méritaient une solennelle flétrissure. Grâce à MM. Baragnon et Chesnelong, cette flétrissure leur a été infligée hier dans l'enceinte du Sénat. C'est en vain que le ministère a demandé à un vote de confiance sa justification ; ce vote n'a pu effacer la marque d'infamie imprimée sur les fronts républicains par l'éloquence vengeresse des députés royalistes.

M. Baragnon a prononcé un de ses plus remarquables discours.

Pendant deux longues heures, M. Baragnon a tenu son auditoire sous la puissance de sa parole. Il a eu de superbes indignations et de terribles sarcasmes, de brûlantes invectives et de fines ironies. Nous ne pouvons faire de son discours un plus bel éloge qu'en disant qu'il a suscité dans les rangs de la gauche des hurlements de rage, et dans les rangs de droite des tonnerres d'applaudissements enthousiastes. Nous n'avons pas besoin de rappeler les faits qui ont motivé l'interpellation de M. Baragnon ; ils sont présents à toutes les mémoires.

Des instituteurs congréganistes victimes de l'arbitraire républicain se sont pourvus devant le conseil d'Etat. Les pourvois sont inscrits au rôle, et le conseil va statuer lorsque le gouvernement, prévoyant la condamnation de ses agents, s'empare des dossiers, ordonne de nouvelles enquêtes et de nouvelles instructions, s'efforce, en un mot, par tous les moyens possibles, d'entraver l'action de la justice.

Interpellé par M. Chesnelong à l'occasion de ces retards, le garde des sceaux promet une prompte solution, et tandis que le Sénat s'endort sur cette promesse, le gouvernement complote la transformation du tribunal dont il redoute l'impartialité et l'indépendance.

Le 10 de ce mois, MM. Baragnon et Chesnelong se rendent auprès de M. Le Royer pour lui demander si les pourvois seront jugés le 18 juillet. — « Oui, certainement, répond le ministre, vous pouvez compter que ce sera pour le 18. » Le 18 juillet, en effet, l'affaire des instituteurs congréganistes sera mise au rôle, mais il n'y aura plus de conseil d'Etat.

Trois ou quatre jours avant l'audience redoutée, un projet de loi de réorganisation du conseil, précédemment adopté par le Sénat, a été voté par la Chambre.

Le lendemain, la loi est promulguée par le *Journal officiel*, le surlendemain, vingt conseillers, tous bons républicains, sont désignés pour occuper des places nouvellement créées ou des places enlevées aux conseillers suspects. Le rapporteur chargé de conclure dans l'affaire des congréganistes, l'honorable M. de Baulny, est lui-même au nombre des victimes. Et comme ces révocations ne sont pas encore jugées suffisantes, on forcera d'autres membres du conseil, maîtres des requêtes, auditeurs, à se démettre, en les offensant dans leur dignité et dans leurs droits.

Tels sont les faits que M. Baragnon a flétris hier, du haut de la tribune, en insistant sur le caractère odieux et illégal des révocations dénoncées par lui.

Visiblement ému, M. Le Royer a oublié de répondre à M. Baragnon. Il nous a dit que lui et ses amis pouvaient « se réfugier dans leurs consciences » ; nous ne le contredirons pas. Nos ministres ont en effet la conscience assez large pour pouvoir s'y loger très à leur aise ; mais nous aurions préféré voir M. le garde des sceaux se réfugier derrière de bonnes raisons.

Or, M. Chesnelong n'a pas eu de peine à démontrer à ce ministre trop « consciencieux » que la vigoureuse argumentation de M. Baragnon n'avait pas été le moins du monde entamée. L'éloquent sénateur a porté le dernier coup au gouvernement. Il a rendu un superbe hommage aux victimes de l'arbitraire républicain, à ces victimes qui « sont tombées mais qui n'ont point descendu » ; et si le ministère est sorti de la salle des séances emportant un ordre du jour de confiance, il a également emporté la flétrissure que lui avaient infligée les deux orateurs de la droite.

148 membres contre 110 ont donné au cabinet un témoignage d'approbation. 27 sénateurs, appartenant presque tous au centre gauche, et parmi lesquels on remarque MM. Dufaure, Laboulaye et Voisins-Lavernière, présents à la séance, se sont abstenus, refusant au cabinet un vote de confiance dont ils le jugeaient indigne.

Chronique générale.

La discussion relative au projet de loi tendant à proroger les traités de commerce a été ouverte par un remarquable discours de M. des Rotours, qui a combattu la demande en déclaration d'urgence formulée par M. Tirard. La Chambre, a dit M. des Rotours, doit apporter toute la célérité possible dans le vote des tarifs pour arriver à une solution générale avant la fin de l'année. Si à cette époque le tarif général n'était pas prêt, il serait toujours temps de proroger les traités existants pour ne pas retomber sous l'application des tarifs généraux.

Ces observations si justes n'ont pu avoir raison du parti pris de la majorité. Une proposition d'ajournement déposée par M. des Rotours a été repoussée et, après avoir décidé que la discussion serait immédiate, la Chambre a renvoyé au lendemain la discussion des articles.

Au moment du vote sur la proposition de M. des Rotours, M. Laroche-Joubert, qui ne manque jamais une occasion de dire une sottise, est venu proclamer que notre industrie est en mesure de lutter sur tous les marchés du monde. Lorsque le papier va, tout va. Vous êtes papetier, monsieur Laroche-Joubert !

***

Dans sa réunion d'avant-hier, la commission sénatoriale chargée d'examiner la loi Ferry a discuté l'article 1er relatif à la suppression du jury mixte et à la restitution de la collation des grades à l'Etat.

M. Buffet a demandé qu'on laissât se faire l'expérience des jurys mixtes avant de les condamner.

M. Jules Simon, au contraire, a réclamé la restitution de la collation des grades à l'Etat, disant cependant que si les professeurs de l'enseignement libre atteignaient un jour la supériorité de ceux de l'Etat, on pourrait reconstituer les jurys mixtes.

Sur la demande de M. Buffet, la commission n'a pas pris de décision, afin de pouvoir examiner dans une séance suivante les améliorations dont ce jury mixte est susceptible.

***

Il est question d'un amendement tendant à la conversion du 5 0/0 que M. Sourigues développerait au moment de la discussion du budget des finances.

***

Une grosse, grosse nouvelle.

On aurait entamé, dit le *Gaulois*, avec le maréchal de Mac-Mahon, des pourparlers afin de lui faire accepter le gouvernement militaire de Paris, c'est-à-dire le commandement des troupes stationnant à Paris et à Versailles. Le Maréchal n'a pas encore fait connaître sa décision.

L'acceptation du Maréchal aurait pour conséquence la réintégration des généraux Bataille et du Barail dans des grands commandements militaires.

***

LA GARDE DE M. GAMBETTA.

M. Gambetta veut encore faire des généraux comme au temps de sa dictature.

Le colonel Riu, commandant la petite force armée préposée actuellement à la garde de la Chambre à Versailles, et qui est, comme on sait, tout dévoué au président de la Chambre, serait proposé en ce moment pour le grade de général de brigade.

Suivant le désir de M. Gambetta, le nouveau général serait investi du commandement de la force armée qui gardera le Palais-Bourbon, lorsque les Chambres siégeront à Paris.

Le ministre de la guerre ne refusera pas ce petit service à son bon ami Gambetta.

***

Nous tenons d'une source autorisée, dit la *Patrie*, que si M. Blanqui n'était pas réélu à Bordeaux, trois députés radicaux sont décidés à donner leur démission et à provoquer la triple élection de Blanqui dans ces colléges électoraux. Les trois députés sont MM. Clémenceau, Bonnet-Duverdier et Emile-Brutus Bouchet : Paris, Lyon et Marseille !

MM. Laisant et Madier de Montjau ont, croyons-nous savoir, vivement insisté auprès de leurs collègues de l'extrême gauche afin de les faire revenir sur cette décision ; mais ils n'ont pu y parvenir.

***

On écrit d'Allemagne au *Pays* :

« Monsieur, en présence de l'attitude des journaux républicains qui font grand bruit de l'admiration qu'a soulevée dans la presse allemande la revue de dimanche dernier, je crois de mon devoir de vous renseigner sur la petite manœuvre qui a si bien réussi, du reste, auprès de leurs âmes naïves.

» Un officier de l'armée bavaroise avec lequel je causais avant-hier des formules admiratives employées par une grande partie de la presse allemande à l'égard de l'armée qui a défilé l'autre jour, me répondit en riant :

« Voici l'exacte vérité ! M. de Bismark » est en train d'aider le généralissime de » Moltke à accomplir de grandes réformes » dans l'armée, telle que augmentation con» sidérable de l'artillerie et de l'infanterie.

» Les choses doivent se faire aussi silen-
» cieusement que possible, et pour ne pas
» donner l'éveil à la voisine vaincue mais
» redoutée cependant, le chancelier a donné
» la *consigne formelle* (je vous garantis le
» fait!) à tous les journaux plus ou moins
» officieux de se répandre en éloges sur
» l'armée française, et de lui faire comme
» une Capoue de félicitations et d'admira-
» tion, où elle pourrait, sinon s'endormir,
» du moins sommeiller, et tout au moins ne
» pas chercher à suivre l'Allemagne dans
» ses réformes militaires. »

» Convenez que la manœuvre est fort habile, que messieurs les républicains ont bien donné dans le piége, et que le chancelier de l'empire a trouvé là encore en eux de précieux collaborateurs.

» Agréez, je vous prie, mes sincères salutations. »

***

LE PARTI BONAPARTISTE.

Le groupe de l'Appel au peuple est toujours en grand désarroi.

L'*Estafette*, qui semble être devenue le moniteur officiel ou officieux du prince Jérôme-Napoléon, adjure tous les anciens impérialistes de se grouper autour du prince héritier des prétentions des Bonaparte. Elle pose nettement ce dilemme : « *Se rallier ou déserter* ».

En même temps le *Pays*, dans un article non moins précis, maintient son attitude expectante et déclare que le prince Jérôme doit effacer de tristes souvenirs et donner des gages au parti conservateur, qui a perdu toute confiance en lui.

Voici ce qu'écrivait, avant-hier, M. Paul de Cassagnac au moment où M. Détroyat formulait son alternative de ralliement ou de désertion :

« Notre situation est irrévocablement prise, et depuis longtemps, au sujet de la situation qui est faite au parti impérialiste par la mort de notre prince bien-aimé.

» Toute polémique est désormais superflue, inutile, voire même périlleuse.

» Il ne s'agit pas pour nous de savoir si le prince Napoléon possède plus ou moins de droit à l'héritage des Napoléon.

» Nous ne nous sommes jamais placé sur ce terrain.

» Ce que nous avons dit, ce que nous avons répété souvent, c'est que le prince Jérôme-Napoléon a combattu toute sa vie ce que nous aimons et ce que nous respectons.

» Nous n'avons pas confiance en lui, et nous refusons formellement de marcher sous un drapeau qui, dans un passé récent encore, n'abritait que nos ennemis.

» Depuis la mort du Prince impérial, le prince Jérôme-Napoléon a-t-il fait quoi que ce soit qui puisse effacer les tristes souvenirs d'autrefois?

» A-t-il dit un seul mot qui nous prouve qu'il a compris ses nouveaux devoirs envers la France conservatrice et catholique?

» A-t-il fait un seul geste qui démontre qu'il va se mettre à notre tête pour monter à l'abordage de la République?

» Nous n'avons rien vu, rien entendu.

» Rien n'est changé pour nous

» Et tant qu'il n'y sera pas rentré par une déclaration publique, le prince Napoléon sera toujours à nos yeux en dehors de cet Empire dont il s'est exclu violemment lui-même, et d'où il est sorti volontairement malgré la Constitution et malgré l'autorité du chef de la famille. »

D'après la déclaration nouvelle de M. Paul de Cassagnac, on peut se convaincre que la conciliation n'est pas près de se faire.

Le *Pays* peut invoquer en outre à l'appui de sa thèse que la réunion de l'Appel au peuple n'a compté que 54 membres présents, au lieu de 115 inscrits, c'est-à-dire pas même la moitié du groupe qui dirige le parti.

On voit que les divisions sont profondes au sein du parti bonapartiste, car il est permis de compter les absents, dans une circonstance aussi grave, parmi les indécis ou les opposants. Et il n'est pas à croire qu'une scission aussi prononcée puisse aboutir à un rapprochement.

***

UN INSUCCÈS DIPLOMATIQUE.

M. de Montebello a, dit-on, fait d'infructueuses démarches auprès du corps diplomatique résidant en Angleterre, pour le dissuader d'assister aux obsèques du Prince impérial.

Ces démarches ont été successivement affirmées et démenties.

Voici les renseignements très-surs que l'*Estafette* publie au sujet de cette affaire :

C'est le jeudi, vers midi, que M. de Montebello, chargé d'affaires de France pendant l'absence de M. l'amiral Pothuau, s'est rendu, à la suite d'ordres réitérés du gouvernement français, auprès du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. (Il avait dans la nuit reçu trente-trois dépêches télégraphiques.) Il était chargé de faire remarquer que le Prince, tué au Cap, n'avait jamais régné, et il a exprimé, en conséquence, le désir de son gouvernement qu'aucun coup de canon ne fût tiré pendant les cérémonies funèbres.

Le sous-secrétaire d'Etat crut devoir en référer à Sa Majesté, et la volonté royale se manifesta d'une façon si nette, qu'avec ou sans contre-seing ministériel le commandant de Spithead reçut un ordre royal de saluer par des salves le navire contenant les dépouilles du Prince impérial. A six heures, M. de Montebello a revu le sous-secrétaire d'Etat, qui ne lui a pas caché que la question se trouvait engagée par les saluts tirés à Spithead ; mais il a ajouté que le conseil des ministres délibérerait, le soir, au sujet des réclamations du gouvernement français. La délibération a été évidemment favorable aux prétentions de M. Waddington, car le vendredi, à Woolwich, le canon s'est tu.

Mais le soir de ce jour, vendredi, la reine crut devoir mander auprès d'elle le chef du cabinet, et, après lui avoir témoigné sa surprise de ce qu'il n'était pas à Woolwich, elle donna l'ordre formel de faire saluer par des salves le convoi, le lendemain samedi, à Chislehurst. Le prince de Galles, présent à cet entretien, s'adressant à lord Beaconsfield, lui dit : Je me rends demain chez une grande dame de mes amies pour assister à l'enterrement d'un de mes amis ; je comptais y aller vêtu en gentleman. Vous me forcez à me mettre en uniforme.

Le samedi, tout le corps diplomatique accrédité auprès de la cour d'Angleterre, arborait ses pavillons pour les mettre en berne. Par ordre, deux heures après, M. de Montebello hissait le drapeau français sur l'hôtel de l'ambassade, mais ce drapeau était au haut de la hampe !

Le même samedi, en arrivant à Chislehurst, la reine appréciait l'attitude du cabinet français par des paroles que tout le monde connaît, et que je n'ai pas besoin de répéter.

***

Sait-on le chiffre précis de la dotation accordée par l'Empereur à M. Napoléon Lannes, duc de Montebello, père de M. le chargé d'affaires à Londres? Trois cent vingt-sept mille huit cent vingt francs.

Sait-on que M. Napoléon Lannes, duc de Montebello, père de M. le chargé d'affaires à Londres, était filleul de la reine Hortense?

***

Dans l'examen qui a eu lieu à Sceaux, 156 enfants concouraient, dont 80 appartiennent à l'établissement des frères de Saint-Nicolas (Issy).

Il a été accordé en tout 80 certificats.

Saint-Nicolas en a obtenu 60, c'est-à-dire 75 0/0. Il en restait donc pour les autres 20, et encore y avait-il parmi ces derniers récompensés un certain nombre d'élèves appartenant à d'autres écoles congréganistes.

Qu'en disent M. Jules Ferry, M. Paul Bert et les autres?...

***

On sait que l'école de Sainte-Geneviève, à Paris, a obtenu un grand succès aux épreuves d'admissibilité à l'Ecole de Saint-Cyr. Cette nouvelle trouble singulièrement le journal *le Siècle*. Ah ! les Jésuites ont des succès et leurs élèves entrent en très-grand nombre dans nos Ecoles militaires. Mais que fait donc le gouvernement ? Il faut qu'il avise. « La société moderne » ne peut tolérer un pareil fait. On l'a dit avec raison : Ce que les républicains à la façon des Ferry et des Paul Bert reprochent aux congrégations non autorisées, c'est le succès de leurs élèves.

Etranger.

ANGLETERRE. — On mande de Londres :

Il n'est que trop certain que les radicaux étrangers auxquels l'Angleterre donne si libéralement et si impudemment asile, avaient l'intention non pas de tuer la reine en provoquant un accident sur les lignes ferrées de Londres à Portsmouth, mais de faire croire au ministre de l'intérieur que quelque chose de coupable se préparait.

C'est un terrorisme comme un autre et n'est dangereux que parce qu'il établit une sorte de précédent dont quelque misérable peut se prévaloir, pour mettre à exécution ce que ces gens-là se sont contentés de signaler comme menace.

Une fois pour toutes, nihilistes, communards, démagogues réfugiés en Angleterre devraient bien se faire renseigner sur l'état de l'administration anglaise en ce qui les concerne. La police peut toujours faire disparaître tranquillement et sans bruit tout étranger qui lui est suspect. Elle a quelquefois usé déjà de ce droit, et comme depuis 24 heures les ruelles fréquentées par les ramassis de vauriens étrangers sont activement surveillées, il faut s'attendre non-seulement à des arrestations, mais encore à des mesures de précaution sommaire.

Par ces mots : « faire disparaître », il ne faut pas entendre des exécutions sanglantes, mais simplement des arrestations secrètes et le rapatriement de tels ou tels individus qui, une fois livrés aux autorités de leur pays d'origine, s'expliqueront avec elles comme ils le pourront. En attendant, la police s'est débarrassée à l'anglaise de suspects étrangers.

Dans le cas où des preuves précises et concordantes tombent entre les mains de la police, on procède à une arrestation régulière et la justice suit son cours.

Ce dernier incident cause une vive émotion à la Chambre des communes et l'attorney général a préparé à tout hasard un bill qui restreindrait l'hospitalité britannique accordée aux réfugiés politiques.

Le ministre de l'intérieur a reçu un assez grand nombre d'avis anonymes annonçant que si le lieutenant Carey est condamné on le vengera sur la famille royale. Jusqu'à présent le ministre n'avait pris aucune garde à ces lettres, qui pouvaient émaner de monomanes ou de quelques étudiants désireux de mystifier la police ; mais, en ce qui concerne les menaces de samedi, c'est beaucoup plus sérieux ; les détectives sont sur les traces d'un vaste complot d'internationalistes.

—

L'Impératrice a devancé le jour et l'heure auxquels sa première visite à la tombe de son fils devait avoir lieu.

Relativement aux questions politiques, elle désire rester complétement en dehors de toutes les intrigues et de toutes les combinaisons. Elle a souvent répété ces mots : « Il n'y a plus de politique ici, il n'y a que deux cercueils ! »

—

La nouvelle de la condamnation à mort du lieutenant Carey a été annoncée, puis démentie.

En attendant que la lumière se fasse sur ce point, nous ferons observer que le jugement du conseil de guerre est toujours resté secret. Des dépêches ont bien dit, les unes que le lieutenant Carey était cassé de son grade, les autres qu'il était condamné à mort. Mais, en somme, on ne connaît pas le texte même de l'arrêt qui n'a pas été publié. Le fait de l'envoi du lieutenant Carey en Angleterre prouve qu'on n'a pas encore statué définitivement sur son sort. Il faut donc attendre son arrivée pour savoir ce qu'il en est de sa condamnation.

Chronique militaire.

Nous avons dit qu'une nouvelle coiffure pour l'arme de la cavalerie allait être mise à l'essai. Les 8e et 22e dragons, 11e hussards et 11e chasseurs ont reçu en effet, en vue de l'essayer, une coiffure de petite tenue, sans visière, composée d'un turban et d'un bandeau. Les couleurs du turban et les signes distinctifs seront différents selon l'arme. Cette coiffure tiendrait lieu, pour la troupe, du képi et de la calotte d'écurie. Comme dans toutes les armées étrangères, notre cavalerie n'aurait ainsi qu'une coiffure de petite tenue.

Les 2e, 8e, 13e et 22e régiments de dragons vont également recevoir un nouveau modèle de casques à crinière mobile. Le cimier de ce casque a été renforcé et les jugulaires ont été simplifiées et allégées. On pourra indifféremment, suivant les ordres et les circonstances, fixer la crinière au casque ou la laisser de côté. Si cette coiffure est adoptée, le plumet sera supprimé; les colonels seuls conserveront l'aigrette de commandement.

—

Un général de brigade et plusieurs officiers d'état-major viennent d'être désignés par le ministre de la guerre pour assister aux grandes manœuvres d'automne de l'armée russe, à Krasnoé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans la séance d'avant-hier 22 juillet, le Sénat a adopté à l'unanimité le projet de loi qui a pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la limite de la Sarthe à Saumur, avec raccordement des gares de Saumur.

Véloce-Club de Saumur.

GRANDES COURSES DE VÉLOCIPÈDES

Le vendredi 15 *août* 1879,

A 1 heure du soir.

COURSE DE JUNIORS, réservée aux membres du Véloce-Club. — Distance : 2,500 mètres environ.

1er prix, une médaille de vermeil ; 2e prix, une médaille d'argent ; 3e prix, une médaille d'argent ; 4e prix, une médaille de bronze.

COURSE DE SENIORS, réservée aux membres du Véloce-Club. — Distance : 2,500 mètres environ.

1er prix, un objet d'art ; 2e prix, une médaille de vermeil ; 3e prix, une médaille d'argent.

COURSE INTERNATIONALE. — Distance : 6,000 mètres environ. — Entrée, 3 fr.

1er prix, 150 fr. ; 2e prix, 75 fr. ; 3e prix, 45 fr. ; 4e prix, 25 fr. ; 5e prix, 15 fr.

HANDICAP, réservé aux lauréats des autres courses. — Distance : 1,800 mètres. — Entrée, 2 francs.

1er prix, 50 fr. ; 2e prix, 25 fr.

ADRESSE. — Entrée, 2 fr.

1er prix, 50 fr. ; 2e prix, 20 fr. ; 3e prix, 10 fr.

Dispositions générales. — Les engagements devront être adressés à M. BOUVIER, président du Véloce-Club de Saumur.

La liste sera définitivement close le 1er août au soir. L'engagement doit être accompagné du montant de l'entrée et indiquer la couleur du costume. La tenue de coureur est exigée. MM. les coureurs se réuniront à Saumur, le 15 août, à neuf heures du matin, au café de la Paix, pour procéder au tirage des places et recevoir les explications nécessaires pour le parcours.

—

Une note officieuse a démenti les renseignements donnés par plusieurs journaux sur les récoltes et l'importance du déficit à combler pour nos approvisionnements en blé.

Une dépêche de Boston nous apprend que de « larges exportations des blés d'Amé- » rique pour la France vont avoir lieu. » On a traité ces jours derniers, dit-elle, « de » fortes quantités à New-York et à Chi- » cago. »

Les plaintes s'accentuent dans l'Ouest, le Nord-Ouest et le Nord-Est. Les pluies continuelles d'une température très-froide compromettent de plus en plus les récoltes. Les blés sont à peine épiés dans ces différentes régions.

Les rapports de la dernière quinzaine étaient satisfaisants dans le Centre. Les avis sont aujourd'hui différents. Les blés apparaissent très-clairs et l'épi généralement très-court.

Les pluies et les vents froids de ces dernières semaines ont aussi beaucoup nui à la vigne, qui ne présente pas un bel aspect.

Il y a juste un mois que la Saint-Jean est passée ; il est grand temps que l'été se décide enfin à faire son apparition et que de bienfaisantes chaleurs viennent mûrir nos récoltes.

—

Ouverture de la chasse. — Sur la proposition de M. Deperrière, le Conseil d'arrondissement d'Angers a émis le vœu que l'ouverture de la chasse, toujours faite trop tôt en Maine-et-Loire, soit remise à la seconde quinzaine de septembre.

Les moissons, qui se feront plus tardivement encore cette année que les années précédentes, nécessitent cette mesure.

Dépôt de poudre d'Angers. — Le même Conseil d'arrondissement, dans sa dernière ses-

sion, a insisté particulièrement sur le vœu suivant auquel il attache la plus haute importance :

« Considérant que le dépôt de poudre établi au château d'Angers constitue un danger permanent des plus graves pour la population ; qu'à des dates peu éloignées il y a eu au château des commencements d'incendie ; qu'en présence d'accidents encore récents, qui sont loin d'avoir l'importance qu'une explosion de la poudrière d'Angers pourrait causer, le Conseil émet le vœu que le dépôt de poudre du château d'Angers soit immédiatement déplacé. »

LOCATIONS VERBALES ET BAUX ÉCRITS.

Nous croyons devoir prévenir les personnes qui ont consenti des locations verbales courant à partir du 24 juin dernier, qu'elles doivent les déclarer au bureau de l'enregistrement d'ici au 24 *septembre prochain*, si elles veulent éviter une amende de 62 fr. 50 par chaque location.

Les baux écrits doivent être enregistrés dans les trois mois de leur date, et s'ils sont rédigés ultérieurement au jour de rentrée en jouissance, c'est dans les trois mois à partir de cette dernière époque qu'il faut les soumettre à l'enregistrement, si l'on ne veut pas encourir une amende de *location verbale*, la période de jouissance antérieure à la date du bail écrit constituant une location verbale à déclarer au bureau de l'enregistrement dans les trois mois de l'entrée en jouissance.

SQUARE DU THÉATRE.

Musique du 77e régiment d'infanterie.

Directeur : M. SINEAU.

Concert du SAMEDI 26 juillet 1879, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Programme.

1re PARTIE.

1. *La Muette*, ouverture..... AUBER.
2. Cavatine pour piston..... ROSSINI.
3. *Thérésen*, valse..... C. FAUST.

2e PARTIE.

4. *Obéron*, ouverture..... WEBER.
5. *Zaïre de Nella*, fantaisie..... MERCADANTE.
6. *Les Bébés*, polka..... BUOT.

Le théâtre des *Marionnettes* de M. John Holden's, qui vient de faire un séjour prolongé à Nantes, est arrivé aujourd'hui à Saumur, où il va s'installer place du Petit-Thouars.

Probabilités du temps pour le mois d'août.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois d'août :

Déclinaison boréale descendante, plus faible qu'en juillet ; résultante plus forte, perturbations plus intenses.

Dépressions barométriques sur les Iles-Britanniques ou sur la Galice, avec apparition de bourrasques ou de mouvements orageux.

Grains, ondées, orages ou coups de vent sur la France et sur les pays voisins aux époques suivantes :

1° Vers le — « 2, 4, 8 » — nœud ou équilune ascendant (passage à l'équateur de la lune) ;

2° Vers le — « 10, 13 » — lunestice boréal (changement de déclinaison de notre satellite) ;

3° Vers le — « 18, 20, 22 » — nœud ou équilune descendant, périgée ;

4° Vers le — « 24, 27, » — lunestice austral ;

5° Vers le — « 31, 2 » — nœud ou équilune ascendant.

Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités, tantôt sur une latitude, tantôt sur une autre.

Quelques éclaircies entre et durant les périodes critiques, particulièrement sur la zone méridionale, avec chaleurs plus vives qu'en juillet, notamment dans le voisinage des nœuds et du périgée (1re et 3e dizaines principalement). Orages épars violents. Gare la grêle ! surtout vers le « 5, 8, 18, 20, 23, 25 et 31 ». (Conjonction de planètes avec la lune.)

Gros temps à craindre. Crues locales après.

Variations brusques de température. Nuits fraîches.

En résumé, temps plus chaud et plus agité qu'en juillet, funeste aux agriculteurs.

ANGERS.

Les ouvriers tailleurs de pierres et maçons de la ville d'Angers se mettront en grève le 26 juillet, si les patrons n'acceptent pas les demandes formulées dans une lettre adressée aux patrons, à savoir : 1° le prix de l'heure sera de 45 centimes pour les tailleurs de pierres, et de 40 centimes pour les maçons ; 2° la paye se fera tous les quinze jours.

Les patrons n'avaient pas donné réponse à la réunion des ouvriers, le 20 juillet, à l'issue de laquelle la lettre suivante a été adressée à chaque entrepreneur :

« Monsieur, n'ayant pas reçu de réponse favorable à notre demande qui vous a été communiquée par la voie de votre syndic, la corporation a décidé, dans sa réunion du 20 juillet, qu'elle se maintenait dans sa première décision. Nous vous donnons connaissance, Monsieur, qu'après nous être consultés, nous avons décidé que nous arrêterions nos travaux à partir du 26 juillet, après en avoir donné connaissance à l'autorité préfectorale.

» Si vous prenez une autre décision, soyez assez bon, Monsieur, de vouloir bien nous la communiquer par lettre à l'adresse de M. Bourigault, rue Proust.

» Nous avons l'honneur de vous saluer.

» Pour la corporation,

» Les délégués : LEMONNIER, *maçon* ; BOISBLÉ, *maçon* ; MÉRIAS, *tailleur de pierres* ; THOUZÉ, *tailleur de pierres*.

» La corporation donne connaissance à MM. les patrons maçons des localités voisines que s'ils ont besoin d'ouvriers, ils peuvent s'adresser à M. Bourigault, rue Proust, à Angers, lieu de la réunion des ouvriers maçons et tailleurs de pierres. »

LE MANS.

On lit dans le *Journal du Mans* :

Mardi soir, vers neuf heures et demie, un sieur Henri Brulon, âgé de 40 ans, marchand de bœufs, demeurant à Saint-Mars-la-Brière, a été attaqué dans la cour de la gare, non loin de l'extrémité gauche de la grille.

Un individu lui a porté un coup de couteau à la tempe gauche. La blessure est grave et a laissé couler beaucoup de sang.

Transporté au café Drouard, les premiers soins lui ont été prodigués par M. le docteur Leroy, auquel est venu se joindre le docteur Fénéant.

L'hémorragie n'a pu être arrêtée qu'à grand'peine.

L'auteur de cette inqualifiable agression a été arrêté. C'est le sieur Alexandre Lapierre, âgé de 19 ans, né à Paris, se disant ouvrier ferblantier.

On croit que le vol a été le mobile de cette agression ; la victime avait sur elle environ 10,000 fr.

Il est à supposer que le sieur Brulon, se trouvant dans le même wagon que son agresseur, a eu l'imprudence de faire voir l'argent dont il était porteur.

L'enquête continue.

JURISPRUDENCE.

Chemins de la Vendée.

La *Gazette des Tribunaux* vient de publier le jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, le 28 juin dernier, dans une affaire de même nature que celle de l'entrepreneur Willems, à propos des annuités Sedan-Lérouville. MM. Barny fils et Cie avaient passé avec la Compagnie de la Vendée une convention aux termes de laquelle ils devenaient les entrepreneurs de la Compagnie, pour la construction de la ligne de Joué à Châteauroux. La faillite prononcée, MM. Barny et Cie, créanciers d'une somme de 861,872 fr. pour leurs travaux, ont demandé leur admission au passif de la faillite par privilége pour le montant de leur créance ; les entrepreneurs soutenaient en cela la même théorie que M. Willems dans l'affaire Lérouville à Sedan.

MM. Barny et Cie prétendaient que la Compagnie n'avait été que l'entrepreneur général de l'Etat, et réclamaient ainsi pour eux les bénéfices de la loi du 26 pluviôse an II qui règle les priviléges des sous-traitants. Le syndic de la faillite refusait d'admettre dans son entier cette prétention ; et il soutenait que la Compagnie de la Vendée n'était devenue entrepreneur général de l'Etat qu'après le rachat des lignes par un traité qui laissait à la Compagnie le soin d'achever la construction. En conséquence, M. Sauton, syndic, ne reconnaît le privilége de MM. Barny et Cie que pour la somme de 97,636 francs.

Le tribunal a donné entièrement gain de cause à M. Sauton, affirmant une fois de plus la jurisprudence établie dans l'affaire Willems. Il a divisé en deux parts la créance Barny : la première, de 764,236 fr., n'ayant aucun droit par privilége et représentant les travaux faits au compte de la Compagnie avant le rachat par l'Etat ; la seconde, privilégiée, de 97,636 fr., montant des travaux effectués alors que la Compagnie construisait pour le compte de l'Etat. (*Situation.*)

MAÎTRES, DOMESTIQUES ET FOURNISSEURS.

En fait de jurisprudence usuelle, voici un jugement que le tribunal de la Seine vient de rendre, et qui paraît d'un intérêt très-pratique pour l'administration domestique de bien des maisons particulières ; il a décidé que « le maître n'est pas tenu de payer à son fournisseur les marchandises que sa cuisinière a prises chez celui-ci à crédit, alors qu'il a l'habitude de faire acheter au comptant et de remettre chaque jour, à cette domestique, une somme suffisante pour ses achats. »

La cuisinière de M. Morane s'est fait faire des fournitures de boucherie à crédit pendant six mois et a gardé religieusement l'argent que son maître lui donnait tous les matins pour payer le boucher. Quand celui-ci a présenté sa note, on lui a répondu qu'il était trop tard ; les juges ont dit qu'il avait commis une imprudence en restant plus de six mois sans présenter de note et en prolongeant son crédit à la cuisinière dans une mesure qui dépasse de beaucoup les usages.

Cette décision est un peu dure pour le boucher, mais elle est conforme à une jurisprudence qui remonte au dix-septième siècle. Ainsi firent juger en leur faveur, par la chambre de la Tornelle du Parlement de Paris, les religieux bénédictins contre une rôtisseuse du faubourg Saint-Germain qui avait fourni à crédit des provisions de bouche à leur cuisinier, lequel empochait l'argent qu'on lui donnait pour nourrir le couvent.

Que les fournisseurs tentés de pousser à la consommation se tiennent donc sur leurs gardes.

Faits divers.

Une ascension du mont Rose, la plus haute cime des Alpes après le mont Blanc, a été accomplie ces jours-ci par quatre personnes et a failli avoir des suites funestes. Accompagnés du guide Taugwald, un des trois survivants de la catastrophe du mont Cervin en 1865, et d'un porteur, M. et Mme Gross, de Bordeaux, ont quitté le 10 juillet, à une heure du matin, l'hôtel du Riffel. Vers cinq heures, lisons-nous dans le *Journal de Genève*, ils faisaient leur première halte aux Felsen. Les cimes environnantes, avec leurs masses surplombantes de neige fraîche, étaient dorées par le soleil levant. Le Lyskam, Castor et Pollux, le Breithorn et les arêtes sud du Cervin se détachaient sur le ciel d'un bleu foncé.

A neuf heures, les guides de Chamounix qui se trouvaient au col de Saint-Théodule avec le prince de Joinville et le duc de Penthièvre pouvaient suivre à la lunette la petite troupe arrivant lentement au Sattel ou arête finale. Cette arête était rendue périlleuse par un vent violent du nord-ouest, par la neige et le verglas.

Au pied de la dernière cheminée, le froid atteignait de 12 à 15 degrés ; le porteur a eu trois doigts gelés. Enfin, après un dernier effort, on aperçut la caravane se hisser sur la Dufour-Spitz, située à 4,626 mètres d'altitude. Mais déjà de gros nuages sombres enveloppaient par intervalles les ascensionnistes ; dans une éclaircie, on les vit blottis contre la pierre qui forme le sommet du pic. Leurs provisions étaient complétement gelées.

Après un repos d'une demi-heure, ils commencèrent une descente pleine de dangers. M. Gross avait de la peine à respirer et devait lutter de plus contre le fatal sommeil des hauteurs.

Arrivés au bas de l'arête, ils perdirent les traces du matin, et pleins d'angoisse, sans aucun point de repère, par une demi-obscurité, ils durent brasser la neige chacun à longueur de corde.

Vers six heures, quelques rayons de soleil leur permirent de s'orienter ; mais quelle ne fut pas leur terreur de se trouver au-dessus de la paroi verticale du Nord-Ende (4,596 mètres), pyramide de rochers à l'extrémité nord du mont Rose et qui surplombe un précipice immense !

Ils étaient égarés à un kilomètre à droite du chemin qu'ils auraient dû suivre. Sans l'apparition providentielle du soleil, ils étaient précipités dans l'abîme. Enfin, exténués de fatigue, de faim et de soif, après avoir traversé le glacier du Gœrner, ils atteignirent Zermatte à sept heures du soir, ayant passé ainsi vingt-deux heures sur le mont Rose.

***

Trop de zèle. — Un épisode assez amusant a marqué la dernière représentation de la troupe Fassio au Sferisterio, à Rome. On venait de conduire un cheval dans le manége, et le public attendait depuis un moment l'arrivée de l'écuyer qui devait le monter, lorsqu'un des clowns de la troupe s'écria : « Puisque personne ne vient, je vais en profiter ! » Et il sauta sur le cheval ; mais il fit semblant de prendre mal son élan et retomba aussitôt. Il répéta cet exercice plusieurs fois, au grand divertissement du public.

Tout à coup une grosse voix de paysan s'élève du milieu de la foule : « Ah ! çà, dites donc, s'écrie l'interrupteur, est-ce que vous aurez bientôt fini ce mauvais jeu ? Laissez donc monter les écuyers et occupez-vous de votre affaire. Cela devient ennuyeux, à la fin. »

— Qui est-ce qui parle ? demanda le clown.

— C'est moi, et pour vous dire que si vous croyez être amusant avec vos grimaces, vous vous trompez étrangement. J'en appelle, du reste, à ces dames et à ces messieurs.

— Vous n'avez pas le droit d'interrompre le spectacle par vos observations inconvenantes.

— Inconvenantes ! répétez donc le mot ! répète le paysan en brandissant un gros gourdin.

— Assez ! assez ! crie-t-on de toutes parts.

Ce vacarme fait accourir le directeur de la troupe.

— Un peu de silence, s'il vous plaît ! s'écrie-t-il. Ce qui m'étonne, messieurs, c'est qu'il ne se trouve pas ici un garde pour mettre dehors l'importun.

Il n'avait pas plutôt fini de parler qu'un garde, qui a conscience de son devoir, se dirige aussitôt vers l'interrupteur pour l'inviter à s'en aller. Mais celui-ci prend la fuite. Le garde court derrière lui, au grand divertissement des galeries. Le prétendu paysan finit par sauter dans le manége. Le garde saute après lui ; mais voilà que le paysan, qui n'était autre qu'un écuyer de la troupe, d'un bond monte sur le cheval, qui part au galop.

On voit d'ici la tête du garde.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — Les funérailles du prince impérial, par H. Vernoy. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La guerre contre les Zoulous, par R. Bryon. — *Les Martyrs de l'honneur*, par Henri Conscience (suite). — *Le Musée du Louvre*, publication artistique. — Bulletin financier. — Échecs.

GRAVURES : Funérailles de S. A. le prince impérial : débarquement du cercueil à Woolwich. Arrivée du cortége à l'église de Chislehurst. — La revue de Longchamps : tribune du Président de la République. — Le nouveau plafond du Théâtre-Français, œuvre de M. A. Mazerolle. — La guerre dans le Zoulouland : la colonne du général Crealock attaquée par les indigènes, sur les bords de l'Umbolozi. Arrivée du général Chelmsford au camp d'Utrecht. Types de chefs zoulous. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 11 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

PLACE DU PETIT-THOUARS.

Samedi 26 juillet 1879,

Début des Marionnettes

FANTOCHES

de John Holden's

Célèbres dans tout l'univers, spectacle charmant et artistique.

Prix des places : Stalles, 2 fr. 50 ; Premières, 2 fr. ; Secondes, 1 fr. — Prix du jour : Stalles, 1 fr. 25 ; Premières, 1 fr. ; Secondes, 50 centimes.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au *sel de Berthollet*). — La boîte : 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au *s. az. de bismuth et magnésie.* — Pastilles, 2 fr. 50 ; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — LE VIN DE BELLINI, au *quinquina* et *colombo*, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès ; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET :

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan : la boîte.... 2 fr.
Opiat dentifrice de Dethan : la boîte.... 2 fr.

Dépôt chez ADH. DETHAN, *Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris,* et *principales Pharmacies de* FRANCE *et de l'*ÉTRANGER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr., *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cᵉ (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.
8 10 —		
1 25 soir.	4 50 soir.	9 15 soir.
4 55 —		
7 40 —	11 35 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —
6 45 —	10 22 —	11 » —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	82 40	» »	» 10
3 % amortissable	84 90	» 20	» »
4 1/2 %	113 75	» »	» 25
5 %	117 95	» 10	» »
Obligations du Trésor	513 75	» »	1 75
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239 50	» »	» 50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 »	2 »	» »
— 1865, 4 %	545 »	» 50	» »
— 1869, 3 %	416 »	» »	» »
— 1871, 3 %	405 »	» »	1 »
— 1875, 4 %	531 »	5 »	» »
— 1876, 4 %	529 »	» »	» »
Banque de France	3135 »	» »	10 »
Comptoir d'escompte	873 75	» »	6 25
Crédit agricole	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Crédit Foncier colonial	427 50	» »	1 25
Crédit Foncier, act. 500 f.	836 25	» »	3 75
Obligations foncières 1877	390 »	» »	» »
Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	710 »	» »	2 50
Crédit Mobilier	542 50	» »	2 50
Crédit foncier d'Autriche	678 75	13 75	» »
Est	742 50	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1172 50	» »	» »
Midi	878 75	3 75	» »
Nord	1525 »	» »	» »
Orléans	1216 25	» »	1 25
Ouest	790 »	» »	2 50
Compagnie parisienne du Gaz	1300 »	» »	» »
C. gén. Transatlantique	576 25	» »	3 75

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez	740 »	» »	» »
Crédit Mobilier esp.	1207 50	2 50	» »
Société autrichienne	615 »	» »	» »
OBLIGATIONS.			
Orléans	387 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	383 75	» »	» »
Est	383 »	» »	» »
Nord	389 50	» »	» »
Ouest	383 50	» »	» »
Midi	382 »	» »	» »
Paris (Grande Ceinture)	391 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	385 »	» »	» »
Canal de Suez	570 25	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).
6 — 45 — — omnibus-mixte.
8 — 56 — — —
1 — 25 — soir, express.
3 — 32 — — omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 — —
10 — 37 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de Me THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Pour cause de cessation de commerce,

Le samedi 26 juillet 1879, à une heure de relevée.

A Saumur, sur la place de la Bilange, D'ENVIRON

500 PAIRES

DE CHAUSSURES NEUVES

Pour hommes, femmes et enfants.

Au comptant, plus 10 p. 0/0.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ.

NOTA. — La vente est autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur. (396)

Etude de Me GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

En la maison, sise à Courchamps, où est décédé M. Louis MOQUIN,

Il sera procédé, par le ministère de Me GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de M. Moquin,

Le dimanche 27 juillet 1879, à midi précis.

On vendra :

Batterie de cuisine, vaisselle, armoire, huche, table, lit à quatre colonnes, un bon cheval, ses équipages, charrette, rouleau, futailles, un lot de bois et environ 40 hectolitres de vins rouge et blanc, et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située au Petit-Puy,

Consistant en un jardin bien affruité, deux petites maisons, cave voûtée et hangar ; le tout d'une contenance de 16 ares 50 centiares.

S'adresser à Mme BOUTIN-FONTAINE, quai de Limoges, 41. (266)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Précédemment occupée par Me Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à Me LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

Le 1er août prochain,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigongne, appartenant à M. Lambert-Le Brecq.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affruités ;

Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1,

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-modéré.

S'adresser à M. BERGE. (376)

M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, **demande un petit commis** de 13 à 14 ans.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE **demandent un apprenti.**

PAS DE BONNE SALADE
SANS HUILE D'OLIVE
de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit.)
1, rue du Lazaret (sur le Port).
La Maison accepte des représentants.

Goutte, Gravelle Neuf guérisons sur dix.
SALICYLATE DE LITHINE
SCHLUMBERGER
SEUL BREVETÉ
60 pilules — Flacon 5 frs
prép. par **CHEVRIER**, Pharmn,
21, faubourg Montmartre, Paris.
Dépôt à Saumur, phie GARLIN.

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS
SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE
99, rue Richelieu, 99
PARIS

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages **herniaires**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Librairie **Aug. BOYER et Cie**, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.

Envoi FRANCO *au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.*

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples ;

2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des **Sciences**, des **Lettres** et des **Arts** ;

3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères ;

4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs ; relié à l'anglaise, 4 francs ; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADE ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par **F. DABURON**, ancien magistrat.

L'*Iliade* est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2e livre de l'Enéide).

Un volume, l'*Iliade :* 3 fr. — Un volume, l'*Odyssée :* 2 fr. 50 c.
Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.